

# Rapport annuel 2020



## RSF EN BREF

### Dans le monde

Basée à Paris, Reporters sans frontières (RSF) est une organisation non gouvernementale défendant la liberté d'informer et la protection des journalistes partout dans le monde. Ses sections à l'étranger, ses bureaux dans dix villes, dont Bruxelles, Washington et Londres, et son réseau de correspondants dans 130 pays lui confèrent une forte capacité de mobilisation et d'interpellation ainsi qu'une influence sur le terrain comme dans les ministères et les enceintes où sont rédigées les normes sur la presse et Internet. RSF est dotée d'un statut consultatif auprès de l'ONU, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation de la Francophonie. A l'occasion du récent renouvellement de son logo, Reporters sans frontières a choisi d'opérer désormais sous une seule et même « marque » – RSF –, commune à l'ensemble de l'organisation quelle que soit la langue du pays concerné (en allemand : « RSF Reporter ohne Grenzen »).

### En Suisse

RSF Suisse est la section suisse de RSF. Créée en 1990 et constituée en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, elle est reconnue d'utilité publique par les autorités du canton de Genève où elle a son siège. Elle défend et promeut les valeurs de RSF en Suisse et développe à cette fin ses propres initiatives. En parallèle, elle relaye les actions et les campagnes du secrétariat international. Elle est financièrement et juridiquement indépendante du siège central, mais fait statutairement partie de l'organisation.

RSF Suisse est certifiée par le label de qualité ZEWO depuis 2011. Le label de qualité atteste:

- d'un usage conforme au but de l'association, économique et performant des dons reçus ;
- d'informations transparentes et de comptes annuels certifiés ;
- de structures de contrôle indépendantes et appropriées ;
- d'une communication sincère et d'une collecte équitable des fonds.



# EDITORIAL

La défense de la liberté de la presse est la raison d'être de Reporters sans frontières. Mais défendre présuppose que le mal ait été identifié. Des journalistes agressés physiquement, cela se voit ; des reporters qui sont traînés devant les tribunaux, cela se sait. Flagrantes, les atteintes peuvent alors être dénoncées sur le champ, haut et fort.

Défendre devient toutefois plus difficile lorsque de crasses violations se dissimulent derrière d'innocents paravents. C'est particulièrement le cas en Suisse, par ailleurs bien notée par le Classement mondial de la liberté de la presse publié chaque année par RSF – 10e sur 180 pays en 2021.

Ce bon résultat n'empêche pas des normes liberticides de se tapir au fin fond de vastes projets législatifs qui, apparemment, n'ont rien à voir avec les médias. Un exemple ? La loi sur la concurrence déloyale : personne n'avait songé, lors de son adoption, que son large champ d'application ouvrirait la voie à des plaintes pénales pour dénigrement contre des journalistes critiques à l'égard d'entreprises douteuses. Autre exemple : la loi sur le renseignement dont un seul et bref article fait échapper à la loi sur la transparence les activités plus ou moins troubles de nos espions. Dans ces deux cas, la disposition attentatoire se trouvait déjà dans le projet de loi soumis par le Conseil fédéral au Parlement ; perdue au milieu de dizaines d'autres, elle était passée inaperçue. Ce d'autant que parlementaires et lobbyistes avaient les yeux ailleurs. Ici, les débats s'étaient

focalisés sur la protection des consommateurs ; là, la sauvegarde de la sphère privée des citoyens monopolisait l'attention.

Encore plus insidieuses sont les attaques résultant de textes réglementaires sur lesquels les élus sont dépourvus d'influence, telle l'interdiction absolue de photographier des gardes-frontières posée par l'ordonnance sur les douanes. Ou encore celles qui surgissent à la dernière minute, à l'initiative de l'un ou l'autre député fâché contre une presse jugée fouineuse ou sensationnaliste. Dernière en date de ces piques

inattendues : la proposition faite par le conseiller aux Etats Thomas Hefti d'affaiblir les conditions strictes qui limitent l'obtention de mesures provisionnelles contre les médias (telle une interdiction de publication) ; profitant de la révision générale du

code de procédure civile en cours, le parlementaire a rallié à ses vues la majorité de la commission juridique de sa chambre. Ayant eu vent du danger, RSF a tiré la sonnette d'alarme. Espérons que le plénum, qui devrait se prononcer en juin, l'entendra.

On l'aura compris, la défense de la liberté de la presse requiert une vigilance de tous les instants. Vigilant, RSF l'est et le demeurera. Vigilant, vous aussi devez l'être, car notre organisation ne peut, à elle seule, repérer toutes les menaces. Merci de lui signaler au plus vite celles dont vous pouvez avoir connaissance.

**Bertil Cottier, président de RSF Suisse**

# Nos activités en 2020

## Impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement perturbé nos activités au cours de l'année écoulée. Nous avons été contraints de renoncer à l'organisation ou à la participation à des événements *in situ*. Nous avons ainsi dû annuler la conférence de presse planifiée par notre représentante à Zurich pour la présentation du Classement mondial de la liberté de la presse au mois d'avril. A Zurich également, nous avons dû renoncer à la lecture publique, prévue le 3 mai au *Theater am Neumarkt* pour la Journée mondiale de la liberté de la presse, de textes de journalistes emprisonnés.

La pandémie nous a amenés à revoir nos priorités pour nous focaliser sur les défis que la crise sanitaire a représentés pour la liberté d'informer. Une séance spéciale du comité y a été consacrée en avril. Ce même mois, RSF Suisse a publié une tribune d'opinion dans divers médias pour faire entendre son message. Sous le titre « Jamais les médias n'ont été aussi nécessaires, et jamais ils ne se sont portés aussi mal », ce texte soulignait qu'« au moment où, en Suisse, le Parlement fédéral a interrompu ses travaux pour des raisons certes compréhensibles, les médias restent de fait, pour une période qu'on espère aussi brève que possible, les seuls contre-pouvoirs en

place. Ils doivent pouvoir rendre compte de cette crise au plus près d'une réalité que les citoyens ont le droit de connaître sous tous ses aspects. »

RFS Suisse s'est par ailleurs tenu étroitement informé des conditions dans lesquelles les journalistes pouvaient remplir leur mission malgré les mesures décrétées par les autorités. Notre organisation a constaté plusieurs situations insatisfaisantes, notamment concernant l'accès et la participation à des conférences de presse pour des journalistes non accrédités au préalable.

Notre organisation a publié une analyse relative à l'application Swiss Covid rédigée par Stéphane Koch, membre de notre comité et expert en stratégie numérique et sécurité de l'information. L'objectif de cette analyse était de contextualiser, à l'intention des journalistes, les risques potentiels que l'utilisation de cette application pouvait représenter pour la protection du secret rédactionnel. Il ne s'agissait en aucune manière pour RSF Suisse de se prononcer sur l'efficacité de cette application ni sur l'opportunité pour les journalistes de la télécharger ou non.

## Le Classement mondial de la liberté de la presse

L'édition 2020 du Classement mondial de la liberté de la presse publié chaque année par RSF a été présentée le 21 avril 2020. Ce classement place la Suisse au 8<sup>e</sup> rang sur 180 pays. Notre pays arrivait en 6<sup>e</sup> position l'année précédente. Ce recul n'est toutefois pas significatif. Il ne traduit pas une détérioration de la liberté de la presse en Suisse mais résulte de la progression de la Jamaïque et du Costa Rica, désormais classés devant la Suisse.

La Suisse continue ainsi à figurer dans la zone « blanche » des pays où la liberté d'informer est la mieux protégée, au sein d'un continent européen demeurant le plus favorable du monde à cet égard. La section suisse de RSF a toutefois souligné à cette occasion l'inquiétante dégradation de

la situation économique des médias dans notre pays. « L'accélération de la concentration du secteur et la diminution de la diversité de l'offre journalistique affectent spécifiquement notre pays, en raison de l'étroitesse de ses marchés linguistiques et de la structure décentralisée du pays », a noté RSF Suisse à cette occasion.

Dans le reste du monde, c'est la zone Asie-Pacifique qui enregistre la plus forte détérioration de son score. Deux pays en particulier ont contribué à cette évolution, Singapour avec sa loi orwellienne sur les fausses informations et Hong Kong en raison du traitement brutal des journalistes au cours des manifestations en faveur de la démocratie.

## Etude juridique pour l'Office fédéral de la communication

En septembre 2019, le secrétaire général de la section suisse de RSF a reçu de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), en sa qualité d'expert en droit des médias, le mandat de rédiger une étude juridique relative à la protection de l'intégrité du débat public en ligne. Il s'agissait en particulier d'examiner les aspects constitutionnels d'une éventuelle régulation des plateformes numériques en Suisse. L'étude a été remise en mars 2020. En raison de la crise sanitaire, elle n'a été publiée par l'OFCOM qu'en juillet suivant.

Cette étude insiste sur la nécessité d'une régulation des réseaux sociaux pleinement respectueuse de la liberté d'expression. Elle démontre notamment le danger que représenterait une régulation des

contenus laissée à l'initiative des plateformes elles-mêmes, qui deviendraient les arbitres mondiaux du débat public. Il convient bien plutôt d'exiger qu'elles assurent la transparence sur le fonctionnement de leurs algorithmes et que leurs politiques de modération et de retrait des contenus soient respectueuses de la liberté d'expression.

Par ailleurs, l'importance des médias d'information pour le bon fonctionnement de la démocratie, reconnue par la jurisprudence du Tribunal fédéral aussi bien que de la Cour européenne des droits de l'homme, se révèle cruciale à l'ère numérique. Elle justifie que les pouvoirs publics accroissent leur aide financière aux médias. Mais ce soutien ne doit en aucun cas permettre aux

autorités d'influer sur les contenus rédactionnels et la ligne éditoriale des médias soutenus.

La rédaction de cette étude entrait pleinement dans le cadre de la nouvelle Stratégie 2020-2023 adoptée

par le comité de RSF Suisse. Les défis de la mutation numérique et leur impact sur la liberté, le pluralisme et l'indépendance du journalisme y figurent en effet parmi les axes prioritaires fixés RSF Suisse pour les années à venir.

## Nos projets en cours

### • Newsletter

RSF Suisse a revu le concept de sa newsletter et entend désormais fournir, à raison de quatre éditions par an en français et en allemand, une information de type journalistique sur la liberté de la presse en Suisse et dans le monde. La newsletter n'aura dès lors plus pour objectif prioritaire de communiquer sur les activités de la section suisse à l'intention des membres ou des sympathisants de notre organisation. Ce rôle sera dévolu pour l'essentiel à notre site internet. La newsletter, elle, sera conçue comme une publication d'information et d'analyse sur des questions d'actualité liées à la liberté de la presse susceptibles d'intéresser un public plus large. RSF Suisse a pu convaincre plusieurs bailleurs de fonds de soutenir ce projet. De nombreux ajustements techniques et graphiques ont été nécessaires. Ceux-ci ont pris plus de temps que prévu en raison de la pandémie, de sorte que la publication de la newsletter sous cette nouvelle forme n'a pas encore pu trouver son rythme normal de parution en 2020.

### • Co-édition d'un ABC du droit des médias pour les journalistes

RSF Suisse s'est associé au Centre de formation au journalisme et aux médias, à Lausanne, en vue de la co-édition d'un guide pratique du droit des médias. Il s'agit d'offrir aux journalistes, sous une forme accessible, des réponses concrètes et précises aux multiples questions juridiques que le journaliste peut rencontrer dans sa pratique quotidienne. L'ouvrage sera rédigé par le secrétaire général de RSF Suisse. Le livre doit paraître aux Editions Alphil à Neuchâtel. Ce projet est lui aussi soutenu par divers bailleurs de fonds.

### • Journalistes et policiers

On l'a vu en France, les tensions lors de manifestations sur le domaine public entre les médias et les forces de l'ordre peuvent prendre des proportions inquiétantes, même dans des pays démocratiques. De tels débordements n'ont pas été constatés en Suisse, mais notre organisation entend néanmoins faire le point, plusieurs des témoignages qu'elle a réunis faisant état de difficultés récurrentes rencontrées par les journalistes sur le terrain. Nous voulons documenter la situation, soumettre les pratiques constatées à un examen critique et formuler des recommandations. Nous encourageons les journalistes qui estiment avoir subi de la part de la police un traitement qu'ils jugent problématique à se mettre en contact avec nous (info@rsf-ch.ch).

## Nos principales prises de position

### • Condamnation en appel de la journaliste Jana Avanzini

RSF Suisse a protesté contre la confirmation en appel de condamnation de la journaliste lucernoise Jana Avanzini. Cette dernière avait été reconnue coupable de violation de domicile pour avoir pénétré, afin d'y réaliser un reportage, dans une villa occupée illégalement par un groupe d'activistes. Notre organisation a déploré un jugement qui limite sans raison convaincante la liberté des journalistes de rechercher et de constater les faits et nuit à la qualité du journalisme. Le fonds de soutien de RSF Suisse a participé aux coûts de ce procès, estimant que l'affaire mettait en jeu la liberté de la presse (cf. ci-dessous « Notre fonds de soutien »). La condamnation de la journaliste a finalement été annulée par le Tribunal fédéral en mars 2021.

### • Tirs de la police américaine visant des journalistes suisses

Samedi 30 mai, à Minneapolis (Minnesota), deux journalistes de la RTS et de la RSI ont été pris pour cible par la police qui a tiré sur eux des balles en caoutchouc, heureusement sans les atteindre. Cette attaque s'est déroulée alors que les deux journalistes brandissaient leur carte de presse. RSF Suisse s'est joint à l'appel du secrétariat international demandant aux autorités américaines de prendre des mesures urgentes pour garantir la

sécurité des journalistes couvrant les manifestations en cours.

### • La Tribune de Genève sommée de s'excuser par l'ambassade de Hongrie

Au début de l'été, la rédaction du quotidien genevois a reçu une lettre signée de l'ambassadeur de Hongrie à Berne, István Nagy, réclamant des excuses à la rédaction pour plusieurs articles publiés dans le quotidien genevois et dans *24 heures*. Le secrétariat international

de RSF a eu connaissance de démarches similaires effectuées par la diplomatie hongroise en Autriche, en Finlande et en Suède. Il a dénoncé une opération d'intimidation à l'encontre des correspondants des médias étrangers en Hongrie, qui s'ajoute aux pressions déjà subies par les médias hongrois eux-mêmes. RSF Suisse a

fermement condamné l'intervention de l'ambassadeur de Hongrie, contraire à la liberté de la presse et cherchant à exercer un effet dissuasif sur le correspondant d'un journal suisse sur place.

### • Photographe de presse interpellé et menotté à l'aéroport de Zurich

RSF Suisse a condamné le comportement de la police zurichoise envers un photographe de presse à l'aéroport de Zurich. Mandaté par le journal allemand « Bild », un photographe suisse a été interpellé et menotté alors qu'il effectuait, sur une

NOTRE ORGANISATION A DÉPLORÉ UN JUGEMENT QUI LIMITE SANS RAISON CONVAINCANTE LA LIBERTÉ DES JOURNALISTES DE RECHERCHER ET DE CONSTATER LES FAITS

terrasse ouverte au public, des prises de vues de l'avion du roi de Thaïlande.

▪ **Détention du journaliste algérien Khaled Drareni**

Notre organisation a appelé publiquement les autorités fédérales à intervenir en faveur de la libération du journaliste algérien Khaled Drareni, arrêté en mars 2020. Cette démarche s'est doublée d'autres interventions de RSF Suisse, non publiques celles-là, en faveur de notre confrère.

▪ **Poursuite contre le photographe suisse Marc Progin à Hong Kong**

RSF Suisse s'est associé au secrétariat international pour protester contre les poursuites abusives visant, à Hong Kong, le photographe neuchâtelois Marc Progin, établi sur place et ayant abondamment couvert les manifestations qui s'y sont déroulées. RSF Suisse a appelé les autorités fédérales à exercer leur devoir de protection diplomatique à l'égard de leur ressortissant.

▪ **Condamnation d'une journaliste de la RTS pour infraction à la loi sur les armes**

RSF Suisse a déploré la condamnation, par une ordonnance pénale du Ministère public genevois, de la journaliste de la RTS Cécile Tran-Tien. Cette dernière a été mise en cause pour un sujet diffusé au 19:30 démontrant la facilité avec laquelle des particuliers pouvaient se procurer une arme grâce au procédé de l'impression en 3D. Selon le parquet genevois, la journaliste avait enfreint la loi sur les armes en testant elle-même le procédé, alors qu'il s'agissait de révéler une information d'intérêt général et de sensibiliser la population et les pouvoirs publics à ce problème.

▪ **Propos racistes contre un journaliste de Heidi.news**

La publication par le média en ligne Heidi.news d'une enquête réalisée « en infiltration » dans les milieux complotistes romands par le journaliste Sami Zaïbi lui a valu des insultes racistes sur les réseaux sociaux. RSF Suisse a condamné ces propos, qui rappellent que notre pays n'est immunisé ni contre le racisme ni contre la haine envers les journalistes.

▪ **Initiative parlementaire « Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias »**

RSF Suisse a fait part de son désaccord avec l'initiative parlementaire 18.473 déposée en son temps par le conseiller aux Etats démocrate-chrétien tessinois Filippo Lombardi. Cette proposition a été acceptée par le Conseil des Etats en décembre 2020. Le Conseil national doit encore se prononcer.

Selon notre organisation, elle représente un danger pour la liberté de la presse dans la mesure où elle veut étendre à l'ensemble des médias le mandat de prestation limité jusqu'ici à radio et à la télévision. Jamais la presse écrite n'a été soumise à des prescriptions relatives aux contenus qu'elle publie et il doit continuer à en aller ainsi. Cette initiative est une fausse réponse à l'incontestable nécessité pour les pouvoirs publics de fournir une aide financière aux médias.



# Notre fonds de soutien

## ▪ Rappel

A l'occasion de ses 25 ans d'existence, en 2015, RSF Suisse a créé un Fonds de soutien et de solidarité en faveur des journalistes et acteurs de l'information persécutés ou en danger. Ce fonds a pour but de soutenir ses bénéficiaires financièrement ou par des prestations en nature, en apportant en règle générale un appui complémentaire aux prestations allouées par des instances gouvernementales ou privées.

Les bénéficiaires du Fonds peuvent être :

- des journalistes ou acteurs de l'information étrangers persécutés dans leur pays qui demandent l'asile en Suisse ou séjournent temporairement dans notre pays, ou ont un lien avec la Suisse ;
- des journalistes ou acteurs de l'information travaillant en Suisse victimes d'abus ou de persécutions à l'occasion de reportages à l'étranger ;
- au besoin, les proches des personnes concernées ;
- exceptionnellement, des journalistes travaillant en Suisse engagés dans des procédures judiciaires qui mettent fondamentalement en jeu la liberté de l'information.

## ▪ Fonctionnement du Fonds

Le Fonds de soutien et de solidarité est géré par une commission ad hoc. Celle-ci est composée comme suit :

- Bernard Bertossa, président
- George Gordon-Lennox, ancien membre du comité RSF Suisse
- Denis Masméjan, secrétaire général RSF Suisse

- Gérard Tschopp, président RSF Suisse, jusqu'au 14.09.20, Bertil Cottier, président de RSF Suisse dès le 15.09.20

- Gaëtan Vannay, membre du comité RSF Suisse.

## ▪ Cas examinés en 2020

Depuis la création du Fonds, vingt-six journalistes et photoreporters ont été soutenus. Les intéressés ont tous rempli un questionnaire permettant d'évaluer les raisons pour lesquelles ils sollicitaient l'aide de RSF Suisse, ainsi que leurs motivations et objectifs en lien avec leur demande. Lorsqu'il s'agit d'un journaliste ayant dû fuir son pays, chaque cas est soumis pour approbation préalable au secrétariat international de RSF à Paris.

Les trois cas traités en 2020 concernaient un ressortissant afghan et un ressortissant kurde ainsi que la journaliste lucernoise Jana Avanzini, poursuivie pour violation de domicile, le Fonds ayant estimé, conformément à son règlement, que la liberté de la presse était en jeu (cf. ci-dessus « Nos principales prises de position »). La journaliste sera condamnée en première et en deuxième instance mais obtiendra finalement gain de cause devant le Tribunal fédéral en mars 2021.

▪ **L'aide consentie par le Fonds en 2020 a permis de financer :**

A. L'acquisition de matériel informatique et technique destiné à des activités journalistiques pour un journaliste afghan ayant obtenu l'asile en Suisse en 2018 avec l'appui de RSF.

B. La participation au financement d'un moyen-métrage réalisé par un journaliste kurde à titre de travail de diplôme de réalisateur de cinéma. La finance d'inscription à cette école avait déjà été prise en charge par le Fonds l'année précédente.

C. Une participation aux frais du procès en appel de la journaliste lucernoise Jana Avanzini (cf. ci-dessus « Nos principales prises de position »).

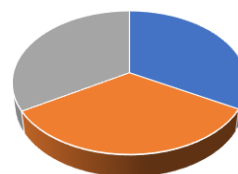
▪ **Communication sur l'activité du Fonds**

RSF Suisse a rendu public son soutien à la journaliste Jana Avanzini, notamment à travers sa newsletter, contribuant à attirer l'attention du public et des spécialistes du droit des médias sur une question de principe.

▪ **En chiffres**

En 2020, le total des sommes allouées à des bénéficiaires par le Fonds s'est monté à 14'929.75 francs. Les montants octroyés se répartissent ainsi :

**Dépenses**



- Equipement informatique: CHF 4929.75
- Frais de formation: CHF 5000
- Frais de procès: CHF 5000

▪ **Bilan**

En 2020, les dépenses du Fonds ont été allouées à parts quasiment égales à l'acquisition de matériel informatique destiné à la poursuite d'une activité journalistique, au soutien à une formation à la réalisation de films et à des frais de procès en Suisse.

En cinq ans, le Fonds aura utilisé plus des trois quarts de ses ressources initiales.

# Notre organisation

## •Assemblée générale

En raison de la pandémie, RSF Suisse a repoussé son assemblée générale à l'automne dans l'espoir de pouvoir la tenir en présence des membres. Au vu des incertitudes persistantes, celle-ci a finalement été organisée entièrement en ligne. Elle s'est tenue le 14 septembre 2020 et s'est déroulée sans difficulté technique.

## • Comité et présidence

L'assemblée générale 2020 a été l'occasion pour notre organisation de prendre congé de son président Gérard Tschopp, qui a souhaité se retirer après six ans. Le secrétaire général l'a remercié pour son exceptionnel engagement au service de RSF Suisse et international et a rendu hommage à ses qualités humaines et professionnelles hors du commun. Il a notamment rappelé l'une de ses réalisations essentielles, le Fonds de soutien et de solidarité en faveur des journalistes en exil. Journaliste, Gérard Tschopp a fait l'essentiel de sa carrière professionnelle au sein de la Radio suisse romande dont il a été le directeur.

Pour lui succéder à la présidence, l'assemblée générale a élu, sur proposition du comité, le professeur Bertil Cottier. Après sa formation juridique à Lausanne et quelques années comme chroniqueur judiciaire pour le quotidien *24 heures*, Bertil

Cottier s'est tourné vers une carrière académique, enseignant le droit des médias aux Universités de Lausanne, Lugano et Neuchâtel. Aujourd'hui retraité de l'enseignement universitaire, il est membre de la Commission fédérale des médias et de la Commission du Conseil de l'Europe contre le racisme et l'intolérance. RSF Suisse est particulièrement heureux de pouvoir bénéficier de l'expertise et de la renommée du professeur Bertil Cottier.

Le comité a tenu quatre séances au cours de l'année 2020, dont trois en ligne.

## • Secrétariat général

En 2020, le secrétariat général a gardé la même composition que l'année précédente. Denis Masméjan continue à occuper la fonction de secrétaire général à plein temps. Il est épaulé à

Zurich par la représentante pour la Suisse alémanique Bettina Büsser, au bénéfice d'un emploi à 25%.

Au cours de l'année 2020, le secrétaire général a pu bénéficier du concours à titre bénévole de Camille Lanci, étudiante en master à l'Université de Genève. Elle a été chargée principalement, outre l'animation du site internet et des réseaux sociaux, de récolter les informations nécessaires et de s'atteler à la rédaction d'un rapport sur les relations entre les journalistes et les forces de l'ordre (cf. ci-dessus « Projets en cours »).

Le déploiement du logiciel de gestion ERP (*Entreprise Ressources Planning*) acquis en 2019 s'est achevé au cours de 2020 conformément aux prévisions. Sa mise en place a permis un gain de temps et d'efficacité considérable dans l'exécution de nombreuses tâches administratives, grâce notamment à l'émission de bulletins de versement référencés (BVR) pour l'encaissement des cotisations et les récoltes de dons. Cette acquisition a représenté un pas décisif en vue de l'un des objectifs fixés par la Stratégie 2020-2023, consistant pour le secrétariat général à dégager le

temps et les ressources nécessaires à la réalisation des actions de fond prévues par cette même Stratégie.

RSF Suisse a dû quitter les locaux qu'il occupait depuis plusieurs années au 2, Passage de la Radio à Genève. Ce bâtiment, qui abrite la salle Ansermet, a en effet été vendu par la RTS. Notre bailleur nous a proposé diverses solutions, et nous avons finalement emménagé en décembre 2020 dans l'immeuble dit « La Galette », appartenant aussi à la RTS et jouxtant directement la Tour de la télévision.

## Nos finances

L'exercice 2020 a permis de dégager un bénéfice de 22'151.88 francs. Ce bon résultat reflète d'une part la rémunération obtenue de l'OFCOM pour le mandat confié à son secrétaire général (cf. ci-dessus « Nos principales activités en 2020 ») et de l'autre, l'accroissement significatif des dons effectués par des particuliers. Ces dons sans affectation particulière ont passé de quelque 70'000 francs en 2019 à plus de 90'000.- en 2020, alors même que la crise sanitaire a économiquement fragilisé une part importante de la population. Nous en sommes d'autant plus reconnaissants à nos fidèles soutiens.

Des dons sollicités auprès de plusieurs bailleurs de fonds pour des projets en cours (cf. ci-dessus « Projets en cours ») ont été reçus en 2020 mais n'avaient encore été utilisés que partiellement au 31 décembre. Des provisions pour des montants équivalents ont dès lors été inscrites au bilan.

Du côté des charges, les coûts liés à l'installation de notre nouveau logiciel n'ont pas pu être couverts entièrement par les dons sollicités à cette fin auprès de diverses fondations. Une partie d'entre eux pèseront encore sur l'exercice 2021.